



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

entreprises adaptées

Question écrite n° 93029

Texte de la question

Mme Laurence Arribagé attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la nécessité de poursuivre la coopération avec le secteur des entreprises adaptées en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap. S'il faut naturellement se féliciter du bilan du pacte pour l'emploi, signé le 22 décembre 2011, celui-ci ne doit pas occulter la persistance du chômage structurel qui touche les personnes en situation de handicap en France : en octobre 2015, près d'un demi-million de demandeurs d'emploi sont déclarés en situation de handicap. L'accès des personnes handicapées à l'emploi est toujours freiné notamment par de faibles niveaux de formation et de qualification. Plus largement, les personnes handicapées doivent en moyenne faire face à des périodes de chômage deux fois plus longues que les personnes valides. Dans ce contexte, l'apport du modèle économique de l'entreprise adaptée est indéniable en matière d'insertion professionnelle du salarié en situation de handicap, de sa valorisation et de sa mobilité au sein de l'entreprise et vers d'autres entreprises. La réussite de la mission sociale des entreprises adaptées, tant dans leur rôle d'accompagnement que dans leurs actions de formation et de création de lien social durable, est à soutenir et à encourager. Aussi, alors que la conjoncture exige un renforcement des efforts de lutte contre le chômage dans tous les secteurs, elle lui demande d'organiser rapidement des consultations entre les services de l'État et les professionnels afin d'élaborer un nouveau contrat de développement responsable et performant du secteur adapté.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Arribagé](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93029

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1132

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)